

Mes déchets j'en fais quoi ?

Bons
gestes



LA
PRATIQUE

Conseils



Risques

Où m'informer ?

Que deviennent
les déchets ?



Edito

Chaque lormontais produit tous les ans **plusieurs centaines de kilos de déchets**. Ces derniers doivent être collectés, triés et pour certains réutilisés.

Ramassage des ordures ménagères, collectes sélectives, containers enterrés, déchetteries, centres de tri, compostage des déchets verts....Ces dernières années, le traitement de nos déchets a considérablement évolué.

Ayant bien conscience qu'il est parfois difficile de s'y retrouver, la Ville de Lormont vous expose au travers de ce guide, l'ensemble des informations utiles pour adopter **les bons réflexes et respecter les usages**.

Au-delà du service public délivré à chaque administré, la valorisation de nos déchets et sa collecte revêtent plusieurs enjeux.

Le premier et le plus essentiel, est celui de **l'écologie**. Le recyclage et la valorisation de nos déchets deviennent indispensables tant les quantités sont importantes.

Depuis de nombreuses années, le tri est mis en place sur la commune et sur la métropole mais, le travail pédagogique qui doit l'accompagner est absolument nécessaire au quotidien. Chaque bac de tri mal rempli peut amener à devoir incinérer l'ensemble des déchets potentiellement recyclables.

Le deuxième enjeu est celui **de la propreté**. Chacun aspire à vivre dans une ville propre. Cela relève de la mobilisation collective puisque les déchets sont déposés par chacun d'entre nous. S'ils le sont aux bons endroits, aux bons horaires et de la bonne manière, les déchets ménagers n'auront aucun impact sur l'environnement. A l'inverse, s'ils le sont sur des horaires non prévus à cet effet dans des endroits où la collecte n'est pas possible et avec des matériaux non triés, cela détériore durablement et très fortement le cadre de vie de tous.

Ainsi le comportement irrespectueux de quelques uns impacte le quotidien de beaucoup de lormontais qui font l'effort de se conformer aux consignes.

C'est pourquoi, cet enjeu de la propreté doit être pris à bras le corps par chaque habitant afin que nous puissions tous bénéficier d'une **ville propre et agréable**.

De plus, le ramassage des encombrants mis en place par la municipalité et gratuit pour les administrés, est lui aussi générateur de fréquents débordements. Afin que ce service apprécié par nombre de lormontais, puisse perdurer, il est impératif que chacun en respecte le fonctionnement (heures, jours et lieux de dépose).

Enfin, vous pourrez constater au travers de ce guide que la municipalité a décidé de combattre et de sanctionner fermement les comportements inciviques qui dégradent la qualité de vie de chacun. Le montant des amendes de dépose d'ordures sauvages est ainsi précisé de même que les peines encourues.

La ville de Lormont se mobilise chaque jour pour offrir une ville propre et agréable. Nous espérons pouvoir compter sur votre civisme pour nous accompagner dans ce défi quotidien.

Sommaire



Ordures ménagères non recyclables	P.2
Déchets organiques & de cuisine	P.4
Déchets ménagers recyclables	P.6
Déchets végétaux	P.8
Verre alimentaire	P.10
Encombrants	P.12
Déchets professionnels	P.14
Déchets d'équipement électrique & électronique	P.16
Déchets ménagers spéciaux & dangereux	P.18
Textile	P.20
Soyez citoyens	P.22
N° utiles	P.24

Ordures ménagères NON RECYCLABLES

Quels déchets ? Petits déchets issus de la vie quotidienne

Détritus
Épluchures
Restes de repas
(si vous ne pratiquez pas
le compostage)
Papiers ou emballages
gras, salis
Sacs
Films et suremballages
en plastique
Vaisselle
Pots de yaourts
Faïence
Barquettes en
polystyrène et plastique
Barquettes alimentaires
Articles d'hygiène
Déchets provenant
du nettoyage des
habitations

**J'en fais
quoi ?**



**En sac poubelle bien
fermé dans le bac gris**



Carton

rouge

Ces déchets, une fois collectés, sont acheminés vers le centre de valorisation de Cenon. L'incinération des ordures ménagères permet la production d'électricité et de chaleur (chauffage urbain).



Collecte 2x / semaine

En sac poubelle bien fermé dans le bac gris pour la collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire dans les conteneurs enterrés pour les immeubles et quartiers concernés par la gestion collective des déchets.

La collecte des ordures ménagères est gérée par le Sivom de la Rive Droite (Syndicat intercommunal à vocation multiple).

Pour obtenir votre bac et en cas de vol ou de détérioration de celui-ci, contactez le Sivom.

Voir page 24 «numéros utiles»



Collecte

Le bac doit être présenté couvercle fermé et à un endroit accessible aux véhicules de collecte.

Après la collecte, rentrez rapidement votre bac. Vous avez la responsabilité de son entretien, il doit être maintenu en bon état de propreté.

Votre bac n'importe où, n'importe quand = bac non collecté

**Votre bac n'est pas rentré ?
Laisser en permanence dans la rue ?
Non respect des modalités de
collecte des déchets ?**



Amende de 135 à 750 €

Déchets organiques & de cuisine COMPOSTABLES

Quels déchets ?

Épluchures de fruits et légumes

Petits restes de repas d'origine végétale

Pain

Coquilles d'œufs

Filtres et marc de café

Sachets de thé et infusion

Serviettes et mouchoirs en papier

Essuie tout usagé

Morceaux de tissu naturels

Papier non coloré

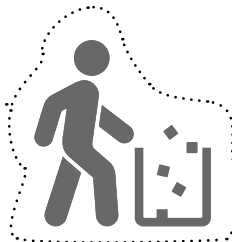
Cartons bruns découpés en morceaux

Petits bois ou brindilles



En apport volontaire sur les aires de compostage collectif

J'en fais quoi ?



En apport volontaire dans un composteur individuel



Conseils



**30% de nos déchets
de cuisine pourraient
être compostés.**

**Fertilisant gratuit et naturel
pour enrichir la terre de ses
plantes d'appartement ou
de ses jardinières
de balcon**



La Ville de Lormont et Bordeaux Métropole soutiennent le compostage collectif. Plusieurs aires collectives ont été aménagées et sont librement accessibles : Bois fleuri, Alpilles Vincennes, bourg ancien, Carriet ; Chaque site fonctionne grâce aux participants volontaires et à des référents composteurs bénévoles qui ont reçu une formation pour conseiller et assister les habitants.



Régie de quartiers, association la Vie au Vieux Lormont, DIDEE, Bordeaux Métropole
Voir page 24 «numéros utiles»



Bordeaux Métropole organise régulièrement des distributions gratuites de composteurs individuels. Renseignez-vous sur :
<http://www.bordeaux-metropole.fr>



Valoriser

Valoriser ses bio déchets ça s'apprend ! Bordeaux Métropole organise des ateliers participatifs et des formations au compostage et au lombricompostage.

+ d'infos sur inscription :
bordeaux-metropole.fr/tousaucompost



Gérer

Les déchets ménagers non-alimentaires et les déchets de cuisine doivent former 2/3 des apports de votre compost.

+ d'infos sur
bordeaux-metropole.fr/gerer-ses-dechets



**Je ne mets pas les déchets
de cuisine suivants :**

Coquillages, os, huiles végétales et graisses alimentaires, produits laitiers, épluchures d'agrumes.



**Evitons le gaspillage
alimentaire en adoptant
de bonnes pratiques :**

vérifier ses stocks, organiser son frigo, congeler les surplus.

Déchets ménagers RECYCLABLES

Quels déchets ?

Bouteilles et
flaconnages
plastiques non
souillés

Emballages en carton

Cartonnettes

Briques alimentaires

Emballages
métalliques et en
alluminium (canettes,
boîtes de conserve,
aérosols)

Papiers propres

Publicités, magazines,
journaux



J'en fais quoi ?



Directement
dans le bac vert



Macaron à
retirer à la
mairie (sur
présentation
d'un justificatif
de domicile).

En apport volontaire
en centre de recyclage

Carton
rouge

Les déchets recyclables
connaissent une
nouvelle vie sous un
conditionnement
différent



Stop Pub

En apposant un stop
pub sur votre boîte
aux lettres ce sont
35Kg/an de déchets
en moins dans votre
poubelle.



Collecte 1x / semaine

(en vrac sans sac) pour la collecte en porte-à-porte
ou en apport volontaire dans les conteneurs enter-
rés pour les immeubles et quartiers concernés par
la gestion collective des déchets.



Pour obtenir votre bac et en cas de vol ou de
détérioration de celui-ci, contactez le Sivom.



Accéder gratuitement à la déchetterie

*avec votre vignette « Centre de recyclage
Bordeaux Métropole ».*

La plus proche est celle de Bassens (av. Franklin).
Ouverte tous les jours, toute l'année sauf le mardi matin
et les jours fériés, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h.
Tel. 05 56 38 32 46

POUR TOUT SAVOIR
SUR LE TRI

0 800 222 120



Liste des centres de recyclage sur
www.bordeaux-metropole.fr



**Tous les
emballages
ne sont pas
recyclables.**

Un doute ?

Jetez vos déchets
dans votre poubelle
habituelle car vous
risquez de souiller votre
tri et d'augmenter le
coût du traitement des
emballages triés.



Respect

Respecter le personnel et
les équipements,
les consignes de
circulation, la signalétique.

Déchets non conformes dans votre bac ?

Un adhésif rouge
est alors apposé.



**Votre bac
n'importe où,
n'importe quand
= bac non collecté**

**Votre bac n'est pas
rentré ? Laisse en
permanence dans la rue ?**



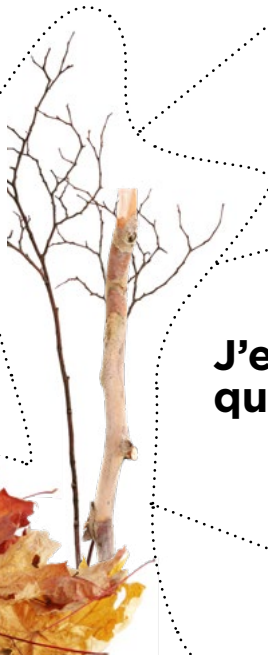
**Amende de
135 à 750 €**

Déchets VÉGÉTAUX



Quels déchets ?

- Branchages de petite taille*
- Tailles de haies*
- Fleurs et plantes fanées*
- Mauvaises herbes*
- Feuilles mortes*
- Tontes de gazon...*



Dans un composteur individuel



J'en fais quoi ?

Enlèvement en porte-à-porte



Macaron à retirer à la mairie (sur présentation d'un justificatif de domicile).

En apport volontaire en centre de recyclage

Conseils &  Carton rouge

Composteur individuel :

À utiliser au jardin comme amendement, fertilisant et engrais vert.

En porte-à-porte :

Transformés en compost ou pour incinération à Cenon et production de chaleur, selon la nature des déchets

En centre de recyclage :

Transformés en compost



Compost

Les déchets végétaux doivent fournir 1/3 des apports nécessaires au compost.

Infos : www.ademe.fr

Comment faire ?

Les branchages inférieurs à 15 cm de diamètre doivent être disposés en fagots et liés par une ficelle. Les autres déchets verts (fleurs fanées, feuilles mortes, tontes de gazon, tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux) sont à disposer en sacs, biodégradables de préférence.

Sont exclus : terre, cailloux, souches, troncs d'arbres et branchages supérieurs à 1m50.



Respect

Respecter le personnel et les équipements, les consignes de circulation, la signalétique.



Bordeaux Métropole organise régulièrement des distributions gratuites de composteurs individuels. Renseignez-vous sur bordeaux-metropole.fr



Collecte 1x / mois

Les 1^{er} mercredi et jeudi du mois. Elle ne concerne que les quartiers pavillonnaires. Pour l'habitat collectif, se référer aux consignes des gestionnaires. Le volume des végétaux ne doit pas excéder 1m³. Déposez les déchets verts conditionnés devant la porte la veille au soir et pas avant, en veillant à ne pas gêner la circulation des piétons.



Ville de Lormont / DSTU (pour l'habitat individuel) / Bailleurs sociaux et syndics de copropriété (pour l'habitat collectif)



Accéder gratuitement à la déchetterie

avec votre vignette « Centre de recyclage Bordeaux Métropole ».

La plus proche est celle de Bassens (av. Franklin). Ouverte tous les jours, toute l'année sauf le mardi matin et les jours fériés, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h. Tel. 05 56 38 32 46



Liste des centres de recyclage sur www.bordeaux-metropole.fr

Composteur individuel

Veillez à ne jeter aucun déchet ayant subi un traitement chimique, certaines mauvaises herbes, surtout celles porteuses de graines.

Enlèvement en porte-à-porte

Le dépôt de déchets verts est interdit sur l'espace public.

Brûlage des déchets verts

Interdit toute l'année et passible d'une amende

de 68 à 450 €



Non respect des modalités de collecte des déchets verts ?

de 35 à 150 €

Verre ALIMENTAIRE

Quels déchets ? Verre d'emballage ayant servi à préserver des aliments

Pots
Bocaux
Bouteilles
(sans bouchon
ni capsule)



J'en fais
quoi ?



En apport volontaire
dans une borne à verre

Conseils



Le verre récupéré est broyé pour constituer le calcin, matière première du verre. Il est recyclable à l'infini.



Borne installée sur la voie publique près de chez vous (enterrée ou aérienne) ou dans la borne prévue à cet effet en centre de recyclage.



Localisez la borne la plus proche de chez vous sur www.bordeaux-metropole.fr/bornes-verre



Comment faire ?

Déposez les bouchons, capsules et couvercles dans votre bac gris.

Porcelaine, faïence, cristal, vaisselle cassée, flacons de parfum, vitres, miroirs sont à déposer en centre de recyclage.

Eviter de déposer le verre à une heure tardive en soirée ou tôt le matin, par respect pour votre voisinage.
Conteneur plein ou souillé ? Signalez-le à Véolia.

Ne pas déposer de verre dans les ordures ménagères

Il n'est pas recyclé et pourrait blesser les agents de collecte.

Non collecte des bacs gris ou verts

En cas de dépôt de verre à l'intérieur.

ENCOMBRANTS

Les encombrants sont des déchets ménagers qui, par leurs dimensions, leur nature ou leurs poids, **ne peuvent être assimilables à des ordures ménagères**

Quels déchets ?

Mobilier
Sommiers, matelas
Objets métalliques
Bois
Radiateur
Chaudière démontée
Cumulus
Lavabo
Baignoire,
bac à douche
Déchets verts...

NE SONT PAS DES ENCOMBRANTS :
l'électroménager,
les déchets
de construction,
de démolition,
déblais de travaux,
les déchets dangereux

J'en fais quoi ?



Macaron à retirer à la mairie (sur présentation d'un justificatif de domicile).

En apport volontaire en centre de recyclage



Enlèvement en porte-à-porte



Conseils & Carton rouge

Les grands emballages en carton (type cartons de déménagement, d'appareils ménagers et d'électroménager...) doivent être présentés pliés et aplatis. Découpés en morceaux, ils peuvent être mis dans le bac vert.

Et si, au lieu de jeter : on répareit, recyclait, réutilisait ?

L'économie circulaire est un nouveau modèle pour demain qui repose sur le concevoir durablement, le consommer autrement, le redonner vie au produit et à la matière.



Si vos objets sont encore en bon état, réfléchissez avant de les jeter. De nombreuses associations leur donneront une seconde vie.



Accéder gratuitement à la déchetterie

avec votre vignette « *Centre de recyclage Bordeaux Métropole* ».

Le plus proche est celui de Bassens (av. Franklin). Ouvert tous les jours, toute l'année sauf le mardi matin et les jours fériés, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h. Tel. 05 56 38 32 46



Liste des centres de recyclage sur bordeaux-metropole.fr



Collecte 1x / mois

Les 1^{er} mercredi et jeudi du mois. Elle ne concerne que les quartiers pavillonnaires. Pour l'habitat collectif, se référer aux consignes des gestionnaires. Le volume des végétaux ne doit pas excéder 1m³. Déposez les encombrants devant la porte la veille au soir et pas avant, en veillant à ne pas gêner la circulation des piétons.



Ville de Lormont (pour l'habitat pavillonnaire), les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriété (pour l'habitat collectif)



2^e vie

Vous pouvez également les échanger, les réparer, les donner...

Vous voulez vous débarrasser de livres inutilisés ? Le Livre Vert les récupère.

Point de collecte à la médiathèque du Bois fleuri.

Le dépôt sauvage d'encombrants et de tout autre déchet sur la voie publique est strictement interdit et passible d'une amende pouvant aller

de **68 à 450 €**

Le non respect

des jours et consignes de collecte est puni d'une amende **de 35€ à 150 €**

Les dépôts d'encombrants ou de gravats **réalisés au moyen d'un véhicule** sont, quant à eux, sanctionnés de **1500 €** d'amende.

Déchets PROFESSIONNELS

Quels déchets ?

Les déchets issus des
activités professionnelles
produits
par les collectivités,
les commerçants,
les artisans,
les établissements
publics...
sont classés en
3 catégories

1. DÉCHETS INERTES

*Constitués d'éléments
minéraux*

2. DÉCHETS NON DANGEREUX

*Assimilables aux
déchets ménagers
(appelés aussi déchets
industriels ordinaires)*

3. DÉCHETS DANGEREUX

J'en fais quoi ?



Enlèvement
en porte-à-porte



Collecte par
un prestataire privé

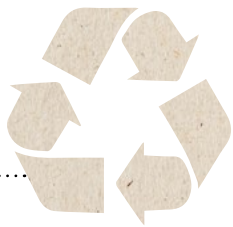


Au premier
passage :
fournir les
coordonnées de
votre entreprise
+ n°SIREN +
code APE

En apport volontaire
en déchetteries
professionnelles



Carton
rouge



Seuls les déchets industriels ordinaires sont collectés en porte-à-porte dans le cas du service public par le Sivom et selon les mêmes conditions que pour les ménages. Le tri sélectif s'applique à ces déchets (bacs gris et verts).



Véolia via le Sivom de la Rive droite dans le cadre de la collecte publique. Voir page 24 «numéros utiles»



Prestataire privé de votre choix

Nécessité d'établir un contrat spécifique et payant.

Les prestataires privés collectent tous types de déchets : banals, inertes ou dangereux. La prestation est définie selon les besoins de l'entreprise (jours, horaires, types de déchets, volumes, etc).



Liste des prestataires privés sur www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr/gestion-dechets



Conditions d'accès : l'accès est exclusivement réservé aux artisans, commerçants et industriels. Il est soumis au paiement d'une redevance, en fonction de la nature et du volume de déchets apportés.



En apport volontaire en déchetteries professionnelles. Les plus proches sont celles de Bassens, Sainte-Eulalie, Pompignac et Bègles. L'accès est payant.



Consignes

Ne pas déposer au sol vos déchets professionnels. Ne pas faire déborder les bacs verts ou gris qui ne seront pas collectés.

Tous les déchets spéciaux ou dangereux ne peuvent être déposés en bacs gris ou de tri.



En cas de dépassement du volume autorisé par le service public d'élimination des déchets (Sivom), les professionnels doivent s'acquitter d'une redevance spéciale d'élimination des déchets ou faire appel au prestataire de collecte de leur choix. Son prix varie en fonction de la quantité de déchets produits.



Respect

Respecter le personnel et les équipements, les consignes de circulation, la signalétique.

L'article L 541-2 du Code de l'environnement stipule que toute entreprise est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit ou détient, jusqu'à leur élimination ou valorisation finale.



Le non respect de la réglementation peut entraîner des risques pour la santé humaine, de pollution de l'air, de l'eau et du sol. Une infraction à la réglementation peut coûter cher : **75000 € d'amende et 2 ans de prison**

Déchets d'équipement ÉLECTRIQUE & ÉLECTRONIQUE

Quels déchets ?

Produits électriques
ou électroniques qui
fonctionnent avec une
prise électrique

Piles

Accumulateur

Réfrigérateur

Gazinière

Lave-linge

Ordinateur

Consoles de jeux

etc.

J'en fais quoi ?




Macaron à
retirer à la
mairie (sur
présentation
d'un justificatif
de domicile).

En apport volontaire
en centre de recyclage
ou auprès d'associations
et de recycleries



En magasins

Carton
rouge



Le recyclage des appareils électriques et électroniques génère 7 000 emplois en France, dont 1 800 en insertion. En recyclant vos appareils, vous faites un vrai geste pour l'emploi et l'insertion en plus d'agir en faveur de l'environnement.




Accéder gratuitement à la déchetterie

avec votre vignette « *Centre de recyclage Bordeaux Métropole* ».

La plus proche est celle de Bassens (av. Franklin). Ouverte tous les jours, toute l'année sauf le mardi matin et les jours fériés, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h. Tel. 05 56 38 32 46



Liste des centres de recyclage sur www.bordeaux-metropole.fr ou sur www.eco-systemes.fr



Le dispositif de l'éco-participation finance la collecte des déchets électriques, mais aussi leur traitement et leur recyclage. Cette contribution s'applique également au mobilier.

Le vendeur est tenu de reprendre gratuitement votre appareil usagé pour l'achat d'un produit neuf équivalent. Il s'agit de l'obligation dite du «un pour un». Toute surface de vente d'au moins 400 m² est également tenue de collecter vos petits équipements usagés mesurant moins de 25 cm (un pour zéro), et ce sans obligation d'achat de votre part.



Pas de dépôt sauvage sur le trottoir, ni dans les encombrants. Considérés comme des déchets dangereux, en raison des substances ou composants qu'ils contiennent, ils méritent une fin de vie responsable et conforme à la législation environnementale.

Privilégiez le recyclage !

Non respect des consignes jusqu'à

180€ d'amende



Déchets ménagers SPÉCIAUX & DANGEREUX

Quels déchets ?

Peinture
Produits toxiques
Aérosols
Piles
Colles
Solvants
Huiles de vidange
Ampoules
Médicaments et
déchets de soins à
risques infectieux



**J'en fais
quoi ?**



**Macaron à
retirer à la
mairie (sur
présentation
d'un justificatif
de domicile).**

**En apport volontaire
en centre de recyclage,
dans les bornes
spécifiques ou en
pharmacie**

**Carton
rouge**



Les déchets dangereux
sont traités selon leur
nature et les matériaux
sont de plus en plus
nombreux à être
valorisés.



En magasin pour les piles, les ampoules et les batteries
En pharmacie pour les médicaments et déchets de
soins à risques infectieux.

Accéder gratuitement à la déchetterie

**avec votre vignette « Centre de recyclage
Bordeaux Métropole ».**

La plus proche est celle de Bassens (av. Franklin).
Ouverte tous les jours, toute l'année sauf le mardi matin
et les jours fériés, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h.
Tel. 05 56 38 32 46



Liste des centres de recyclage sur www.bordeaux-metropole.fr - www.jerecyclemespiles.com



Bons gestes

Ces déchets doivent être éliminés dans les meilleures conditions de respect de l'environnement et de santé pour l'homme. Toxiques, ils n'ont leur place ni dans les déchets ménagers (bacs verts et gris), ni dans les encombrants.

**Non respect
des consignes jusqu'à**

180€ d'amende



TEXTILE

Quels déchets ?

Vêtements et
sous-vêtements
Linge de maison
ou d'ameublement
Chaussures
Articles de
maroquinerie
etc.

J'en fais quoi ?



Macaron à
retirer à la
mairie (sur
présentation
d'un justificatif
de domicile).



En centre de recyclage,
auprès d'associations
ou en points d'apport
volontaire



Une fois collecté, le textile est acheminé vers un centre de tri. Selon son état, il sera réemployé ou recyclé sous différentes formes.



En apport volontaire en centre de recyclage, auprès d'associations locales à vocation sociale (Lormont Main tendue 33 ou Secours Populaire) ou en points d'apport volontaire répartis sur l'agglomération (bornes Relais ou J'ai la fibre du tri).

Voir page 24 «numéros utiles»



Bons gestes

Les vêtements doivent être propres, en bon état ou facilement réparables. Les déposer en sacs bien fermés. Les chaussures doivent être attachées par paire.



www.lerelais.org
www.lafibredutri.fr



SOYEZ CITOYENS

Respectez

Je soigne mon devant de porte

Chacun est responsable du trottoir, filet d'eau et caniveau qui longent son habitation : désherbage, nettoyage, balayage des feuilles mortes. Utilisez des méthodes et produits respectueux de l'environnement tels que la bonne vieille binette ou le scarloir.

En cas de chute de neige et de verglas, il appartient à chacun, habitant et commerçant, de déneiger devant chez soi pour permettre aux piétons d'emprunter les trottoirs en toute sécurité.



BON À SAVOIR : l'utilisation de produits phytosanitaires est proscrite. Utilisez les désherbants naturels tels que eau bouillante salée et vinaigre blanc.

Une chute devant votre porte suite à un manquement à vos obligations d'entretien ? Votre responsabilité civile est engagée. Même si vous êtes assurés.



Vous êtes redevable d'une franchise minimum de 150 €

J'aime mon chien, je ramasse



Les nuisances occasionnées par les déjections canines sont nombreuses, gênantes et contribuent à dégrader l'image d'un quartier. Pensez à vous munir d'un sacnet à chaque promenade !

LES BONS GESTES :

- Je tiens mon chien en laisse
- Je ramasse les déjections de mon chien, même sur les zones engazonnées
- Je respecte les massifs de fleurs et les aires de jeux des enfants



BON À SAVOIR : Utilisez les distributeurs de sacs à déjections répartis dans toute la ville



Crottes non ramassées ? C'est une amende de 68€

J'utilise les corbeilles



Papiers, chewing-gum, mégots, petits détritus, jetez les dans les corbeilles publiques !

LES BONS GESTES :

- Corbeilles engorgées ou endommagées, je contacte la mairie
- Une corbeille pleine, je ne la surcharge pas, j'en cherche une autre
- Vous fumez ? Equipez-vous d'un cendrier de poche



BON À SAVOIR : Lormont compte près de 350 poubelles, il n'y a donc aucune excuse pour jeter à terre ses déchets.



Papiers, mégots ou canettes jetés par terre ? C'est une amende de 68€

les règles



pour conserver notre ville propre

Animaux errants

Si vous avez perdu ou trouvé un animal, noté la présence d'un animal errant ou mort sur la voie publique, adressez-vous au service de police municipale.

LES BONS GESTES :

- Je ne laisse pas divaguer mes animaux domestiques : **amende de 68€**



BON À SAVOIR : Vous ne devez surtout pas prendre en charge un animal par vous-même (risques de morsure, d'accident, de dégradation dont vous porterez la responsabilité).

Nuisibles : rongeurs et insectes



Soucieuse de préserver l'hygiène et la santé publique, la municipalité procède régulièrement à des **campagnes de dératisation** sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, en cas de présence de rats ou de souris dans votre logement ou votre immeuble, si vous êtes locataire, contactez votre propriétaire (bailleur, syndic, privé).

LES BONS GESTES :

- Il est interdit de nourrir les animaux errants ou sauvages, même les oiseaux
- Fermer et ranger les produits alimentaires à l'abri
- Maintenir les jardins, cours et caves en bon état de propreté
- Jeter les ordures dans des sacs hermétiques avant de les placer dans les containers



Moustique tigre, frelon asiatique, chenille processionnaire sont de retour dès l'arrivée des beaux jours. La Ville réalise régulièrement des opérations de traitement antilarvaires sur le domaine public. Si vous constatez la présence de tels nuisibles chez vous et que vous êtes locataire, contactez votre propriétaire (bailleur, syndic, privé) qui devra faire intervenir une entreprise spécialisée.

Et pour lutter contre la prolifération des moustiques, il est indispensable que chacun, à son niveau, se mobilise. La lutte contre les eaux stagnantes au sein des espaces et parcelles privatifs incombe à leurs propriétaires.

LES BONS GESTES :

- Limiter les endroits où l'eau peut stagner
- Couvrir les réservoirs d'eau
- Vérifier le bon écoulement des regards et gouttières
- Entretien son jardin et son balcon

NUMÉROS UTILES



Déchetteries à proximité

Centre de recyclage (Bassens)	05 56 38 32 46	bordeaux-metropole.fr
Recycl'inn pro (Bègles)	05 56 49 75 00	recyclage.veolia.fr
Brangeon recyclage (Sainte-Eulalie)	05 56 69 76 56	brangeon.fr

S'informer...

Ville de Lormont - Direction des services techniques et de l'urbanisme	05 57 77 63 40
sivom-rivedroite.fr	05 57 97 03 97
recyclageveolia.fr	
bordeaux-metropole.fr	
dechets-nouvelle-aquitaine.fr	
nouvelle-aquitaine.ademe.fr	
eco-systemes.fr	
energies-nouvelles.net	
economiecirculaire.org	
avise.org	



Associations lormontaises

La Vie au Vieux Lormont	06 08 88 68 82	
Régie de quartiers	05 56 06 32 17	regie-quartiers.fr
Lormont Main Tendue	06 66 20 12 68	
Secours Populaire	05 56 06 14 24	secourspopulaire.fr
Didee	05 56 06 06 19	asso-didee.org





L'économie sociale et solidaire vous aide à recycler

Envie Gironde (Lormont)	05 56 51 49 04	gironde.envie.org
Le livre Vert (point à la médiathèque)	05 77 34 87 15	lelivrevert.com
Recyclivre (Bordeaux)	05 35 54 25 30	recyclivre.com
Eco micro (Saint-Loubès)	05 56 86 66 66	ecomicro.fr
R'2 Jeux (Bordeaux)	06 63 73 13 93	r2jeux.org
Atelier D'éco solidaire (Bordeaux)	05 56 10 46 19	atelierdecosolidaire.com
Emmaüs (Cenon)	05.56.40.98.73	emmaus-france.org
Ding Fring Le Relais Gironde (Cenon)	09 84 51 07 08	lerelaisgironde.org
Recyclerie Rizibizi (Salleboeuf)	05 56 52 59 87	rizibizi-recyclerie.org
Friperie Mode affaires (Lormont)	05 57 83 15 95	mode-affaires.business.site
Petits frères des pauvres (Bordeaux)	05 56 79 29 05	petitsfreresdespauvres.fr
Récup'R (Bordeaux)	05 54 49 11 71	recupr.org

emmaus-france.org

ressourcerie.fr

lerelais.org

lafibredutri.fr

jerecyclemespiles.com

jedonne.org

donnons.org

toutdonner.com

recupe.net

bouchonsdamour.com





Ville de Lormont

1 rue André Dupin
33310 LORMONT
T. 05 57 77 63 27

